



Numéro de l'acte	2015-79-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	3.2.1

## CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MAI 2015

### QUESTION N°2015-79

**URBANISME** : Cession parcelle cadastrée G 5 sise rue Anatole France

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-Marc BOURGEOIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de l'Urbanisme,  
Vu l'avis du service des Domaines du 9 avril 2015 ci-joint

Considérant, que la ville est propriétaire de la parcelle cadastrée section G n°5 situé rue Anatole France.

Cette parcelle d'une superficie de 620 m<sup>2</sup> est située en zone 1AU2 au Plan Local d'Urbanisme (zone partiellement et insuffisamment équipée, contigüe au centre-ville et qui fera l'objet d'une restructuration et d'une réorganisation urbaine afin de contribuer au renforcement et au développement du centre).

La ville a décidé de mettre en vente cette parcelle acquise en 2005.

Par lettre d'intention d'achat du 17 avril 2015, la ville a reçu une proposition d'acquisition de cette parcelle pour un montant de 13 500 € net vendeur, de la part de Madame Mauricette OKERMAN, domiciliée 46 rue Anatole France à Arques.

La valeur vénale du bien a été estimée par le Service des Domaines à 6 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Et à la majorité (six oppositions), décide :

- De décider la cession de la parcelle G 5 située rue Anatole France, pour un montant de 13 500 € net vendeur, conformément au plan figurant en annexe,
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à intervenir dans l'acte à signer,
- De confier à la SCP DENOYELLE BOUCHER WAQUET (20, rue des Epéers, BP 20201, 62 504 Saint-Omer CEDEX) la rédaction de l'acte authentique,
- Dit que les frais de notaire sont à la charge de l'acheteur,
- D'inscrire la recette correspondante au budget.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 06 Mai 2015

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT

